



INTENTION GÉNÉRALE

DE MAI 1902

Approuvée et bénie par Notre Saint-Père le Pape.

LA CONFIANCE EN MARIE

AVEC l'angélique Stanislas de Kostka chacun de nous peut dire : *Mater Dei, mater mea*, la Mère de Dieu est ma mère. Elle l'est à plusieurs titres. Elle est ma mère, en vertu de l'Incarnation. Le Fils de Dieu, en s'incarnant dans le sein de MARIE, consumma son alliance avec le genre humain. Mais cette alliance, dit Léon XIII, ne s'accomplit pas « avant que n'intervint le très libre consentement de la Mère qu'il s'était choisie et qui représentait en quelque sorte le genre humain. » D'où l'on peut affirmer que « par la volonté de Dieu, rien ne nous est accordé si ce n'est par MARIE. » (1) C'est donc par elle que nous vivons de la vie de la grâce.

Elle est ma mère, en vertu de la Rédemption : à la charité de JÉSUS-CHRIST, qui nous a mérité par la Croix de devenir les fils de Dieu par adoption, MARIE a coopéré librement en sacrifiant son divin Fils pour le salut du monde.

Elle est ma mère, en vertu de la parole du Sauveur qui, du haut de la croix, l'a proclamée solennellement la Mère des hommes.

Telle est la doctrine de l'Église et l'enseignement constant de tous les siècles. C'est aussi la conviction intime de nos cœurs. Une foi vive et profonde, doux héritage de nos mères recueill :

(1) Encyclique sur le saint Rosaire, 1891.